



LETTRE D'INFORMATION

CFE-CGC Ile-de-France

N°16 – février 2025



EDITORIAL

Agitations au CSE...

Lors des déclarations préalables du CSE de janvier, le syndicat FO a fait deux déclarations préalables importantes : la première pour nous informer du démandement du Secrétaire du CSE, qui n'est plus délégué syndical FO et ne peut plus s'exprimer au nom de FO France Travail. La seconde déclaration consistait en une demande d'un CSE extraordinaire pour demander la révocation dudit Secrétaire pour « divers manquements et/ou irrégularités » ; les termes exacts seront repris dans le compte-rendu du CSE. La réponse des syndicats a été de demander, en premier lieu, un audit complet ; de la gestion financière au fonctionnement du bureau. En effet, la demande de FO est grave et ne peut être acceptée en l'état, sans autre preuve que leurs déclarations. En effet, il nous paraît étonnant qu'après des années de main mise sur le Bureau et, depuis les dernières élections en 2023, sur l'ensemble des Commissions, la majorité de gestion ne « s'aperçoive » que maintenant d'irrégularités...

Il ne nous appartient pas de juger qui que ce soit, surtout sur de simples présomptions mais nous pouvons d'ores et déjà regretter l'opacité de fonctionnement et surtout la mise à l'écart des autres syndicats, hors FO-FSU et CFTC, des Commissions. Si fautes il y a eu, elles ne sont sans doute pas le fait d'une seule personne. Il est dommageable pour l'ensemble des collègues que ces trois syndicats n'aient pas été plus inclusifs dans la constitution des Commissions par exemple, sans même mentionner le Bureau. La CFE-CGC regrette pour sa part la disparition de l'organe de contrôle qui était dédié aux OS hors majorité de gestion.

Au-delà d'une personne, c'est tout le fonctionnement du bureau du CSE qui est à revoir. C'est pourquoi, à l'avenir, nous souhaitons une refonte de la constitution des Commissions afin d'éviter ce type de dérive par un meilleur contrôle et un plus juste reflet des élections auxquelles vous avez participé.

A LA UNE

Discrimination envers les seniors : le sondage choc
Le 17e baromètre du Défenseur des droits porte sur les discriminations dans l'emploi envers les seniors. Ses résultats, alarmants, confortent les mobilisations de la CFE-CGC sur ce dossier.



On compte en France 30,6 millions de personnes en âge de travailler, selon l'Insee, dont plus d'un quart a plus de 50 ans. Selon l'Insee toujours, le taux d'activité des 55 ans ou plus a presque doublé entre 1998 et 2021, pour se stabiliser désormais autour de 25 %.

Si le taux d'emploi des seniors est en hausse, ceux-ci restent confrontés à d'importantes difficultés d'accès à l'emploi ou de maintien dans l'emploi. Régulièrement saisi par des personnes de 50 ans et plus pour des discriminations liées à l'âge (refus d'embauche, incitation à partir à la retraite de façon prématurée, etc.), le Défenseur des droits, associé à l'Organisation internationale du travail (OIT), a décidé de consacrer son 17e baromètre des discriminations dans l'emploi à la situation des seniors. >> <https://tinyurl.com/3cmpzsh6>

STATISTIQUES & ETUDES

Perte d'emploi et consommation des ménages



Une étude de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) d'octobre 2024 pose le problème de la consommation quand les gens perdent leur emploi. En un mot : lorsqu'ils perdent leur emploi, les ménages puisent-ils dans leur épargne ou réduisent-ils leurs dépenses ?

En effet, la perte d'un emploi entraîne une baisse des revenus, les allocations chômage compensent en partie le salaire perdu. Face à cette perte de revenus, les ménages s'adaptent en puisant dans leur épargne ou en réduisant leur niveau de consommation.

L'étude, basée sur des données de comptes bancaires pour mesurer comment les ménages ajustent leurs dépenses suite à la perte d'un emploi montre que la consommation diminue d'un montant équivalent à 36 % de la perte de revenu sur les six premiers mois de chômage. Ainsi, plus la période de chômage se prolonge, plus les ménages réduisent leur consommation et moins ils sont enclins ou capables de puiser dans leur épargne.

L'étude a montré que la consommation diminue peu après la perte d'un emploi, l'équivalent de 5 % de la perte de revenu mensuel. Mais au bout de six mois, la consommation diminue beaucoup plus, l'équivalent de 46 % de la perte de revenu mensuel. Concrètement, les demandeurs d'emploi (DE) de longue durée ont moins de moyens financiers pour retrouver une activité.

* Lorsqu'ils perdent leur emploi, les ménages puisent-ils dans leur épargne ou réduisent-ils leurs dépenses? – une approche par des données de comptes bancaires, INSEE, oct. 2024 >> <https://tinyurl.com/bdz9wrv3>



SYNDICAT DES
TECHNICIENS,
AGENTS DE MAÎTRISE,
CADRES

CFE-CGC Métiers de l'Emploi Ile-de-France



NUMERIQUE

IA et dialogue social : les syndicats montent au créneau

Dans le cadre du projet Dial-IA, l'Institut de recherches économiques (IRES) et 4 organisations syndicales dont la CFE-CGC publient un manifeste et présentent une boîte à outils pour sensibiliser les acteurs du dialogue social aux enjeux de l'intelligence artificielle au travail.



"La CFE-CGC et ses militants travaillent en profondeur pour développer un dialogue social adapté aux enjeux de l'IA".

>> <https://tinyurl.com/m3mwadry>

ACTUALITES RH

Ponts 2025

5 jours de pont donneront lieu à la fermeture de l'Etablissement :

- Vendredi 02 mai 2025
- Vendredi 09 mai 2025
- Vendredi 30 mai 2025
- Lundi 10 nov. 2025
- Vendredi 26 déc. 2025

En 2025, il n'y aura pas de jours mobiles (JMOB) à la disposition des agents.

Vos contacts CFE-CGC en Ile-de-France

Marjorie GOETZ

Tél. : 06 18 08 90 13
marjorie.goetz@francetravail.fr
(permanence téléphonique :
tous les mercredis)

Jacques MARTIN

Tél. : 06 27 27 03 18
jacques.martin@francetravail.fr
(permanence téléphonique :
tous les mardis)

Prenez contact avec nous par mail, afin d'échanger et vous abonner à nos publications :
cfe-cgc.idf@francetravail.fr

CFE-CGC

Métiers de l'Emploi

Ensemble, construisons demain
>> <https://cfe-cgc-metiersdelemploi.fr/>

RH / CARRIERE

Télétravail, proximité : quid des recours ?



Au cours de nos visites et grâce à vos retours, nous avons noté une grande disparité de traitement lors de la campagne de Télétravail/jours de proximité. En effet, alors que certains collègues se sont vus contraints de prendre uniquement des jours volants, d'autres, notamment des REA mais pas exclusivement, devaient prendre un seul jour...

Pour les jours de proximité, c'est pire car des agents se sont vus notifier collectivement un refus avec un courrier type qui ne correspond même pas à leur situation. De plus, la procédure de recours indiquée en IdF, via CZam, n'était pas conforme à l'accord, d'après le rappel de la Direction Générale à la Direction Régionale IdF. Une déclaration des syndicats signataires de l'accord, dont la CFE-CGC, a d'ailleurs été faite lors du CSE.

Pour rappel, vous pouvez faire un recours hiérarchique auprès de votre N+2 (à minima) ou via votre représentant du personnel (article 2.6.2.4), alors n'hésitez pas à nous contacter ! Pour les réponses aux recours déjà effectuées et non conformes, nous sommes dans l'attente d'une proposition de solution de la part d'une Direction Régionale bien silencieuse sur le sujet. Nous vous tiendrons informé de la suite et n'hésitez pas à nous contacter à : cfe-cgc.idf@francetravail.fr

PUBLICATIONS

LGBT+ : lutter contre les discriminations au travail



Le lieu de travail se doit de respecter le droit de la non-discrimination et la prise en compte des droits des personnes LGBT y est essentielle. Pour lutter contre cette discrimination et fournir aux managers mais également au collectif de travail les outils nécessaires à la gestion de ces situations, la CFE-CGC vient de publier un guide pratique. En montrant l'impact positif d'une prise en compte des spécificités de chacun et en recensant les bonnes pratiques des organisations, la CFE-CGC apporte sa pierre à l'édifice, pour défendre l'égalité des chances et la non-discrimination. >> <https://tinyurl.com/2i4jatep>

DICO DE L'ECO

L'effet cobra : une aggravation du problème



Une « solution » du problème qui ne fait qu'aggraver la situation... L'effet cobra est un phénomène indésirable qui se produit lorsqu'une tentative de résolution d'un problème a pour effet pervers une aggravation de ce même problème. Le terme est notamment utilisé pour illustrer les causes d'une stimulation incorrecte de l'économie, l'écologie et de la politique. >> <https://tinyurl.com/mr44thhw> (Wikipédia)

HUMOUR

L'actualité de France Travail IDF en BD



AGENDA

Vos prochains RDV avec la CFE-CGC

☐ 18 mars 2025 : webinaire « France travail, la loi sur le plein emploi »